

LE BULLETIN
MUNICIPAL

TREM BLAN TOIS

AUTOMNE 2023

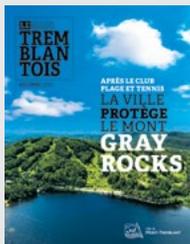
**APRÈS LE CLUB
PLAGE ET TENNIS**

**LA VILLE
PROTÈGE
LE MONT**

**GRAY
ROCKS**



Ville de
MONT-TREMBLANT



09

SOMMAIRE

AUTOMNE 2023



- 03 • Mot du maire
- 04 • En route vers un nouveau plan stratégique
- 05 • Parlons respect
 - Le Centre de quilles deviendra un centre communautaire
- 06 • Skiez les Alpes !
 - Nous recrutons !
- 07 • Plan d'aménagement du Village : mise à jour
- 08 • Station Mont Tremblant fait don d'une réserve naturelle à la Ville
- 09 • La Ville devient propriétaire de l'ancien mont de ski Gray Rocks

10 Le Club Plage et tennis ouvert au public depuis cet été



- 10 • *L'Envol du printemps*, une nouvelle œuvre d'art public
- 11 • L'atrium du Centre sportif devient l'Espace Richelieu
 - Guide Culture + Loisirs
- 12 • Les grands gestes se font à petits pas
 - Pas de plastique dans le bac brun
- 13 • Fini, les sacs en plastique !
- 14 • Feux d'artifice interdits
 - L'utilisation des pesticides interdite
- 15 • Réduisez votre empreinte écologique
 - Aidons-nous à faire mieux
- 16 • Chronique de la SEPAQ
- 17 • Les plantes envahissantes ne prennent pas de pause l'automne
 - Écocentre : les bonnes pratiques

18 Vous avez besoin d'une licence pour votre animal de compagnie ?



- 18 • Services en ligne
- 19 • Contrôle des animaux domestiques
 - Un parc pour votre chien
- 20 • Privilégiez l'achat local
 - Mont X : un pôle d'accélération d'entreprises innovantes
 - Inventaire commercial disponible
- 21 • Vifest
 - Affichez votre commerce selon les règles
 - Des logements abordables
- 22 • De nouveaux visages à la Ville
- 23 • Le personnel se mobilise pour les enfants atteints du cancer
 - Appel de candidatures : stage à Châtel
- 24 • Systèmes d'alarme : nouvelles règles
 - Centre d'entraide la Samaritaine
- 25 • Gratuité : un succès sur toute la ligne !
 - Inscrivez-vous au système d'alerte !
- 26 • Partageons la route de manière responsable !
- 27 • Organismes communautaires
 - Séances des conseils municipal et d'agglomération
 - Conseillères et conseillers municipaux

Protéger et mettre en valeur **notre territoire**

Au cours de la dernière année, nous avons réalisé plusieurs actions importantes pour protéger nos milieux naturels et améliorer la qualité de vie des Tremblantois-e-s.

Nous avons tout d'abord acquis le **Club Plage et tennis**, situé aux abords du plus grand lac de notre territoire. Il était important pour nous de protéger la vue sur le lac Tremblant, de maintenir un accès public à l'eau pour notre population et de consolider l'offre de terrains de tennis extérieurs.

En février, nous avons inauguré le **Centre sportif Mont-Tremblant** afin d'offrir un gymnase double et des plateaux sportifs de grande qualité permettant de pratiquer une multitude de sports, d'élargir l'offre de cours et d'activités organisées et de permettre aux clubs sportifs de bénéficier d'une infrastructure pouvant accueillir des compétitions sportives.

Notre intention est de protéger le mont Gray Rocks à perpétuité, tout en le rendant accessible à la population.

Puis, ce printemps, nous avons finalisé l'acquisition de la **réserve naturelle bordée par la Diable**, qui se trouve au cœur de notre réseau de sentiers. Cela nous permettra d'agrandir la superficie d'aires protégées sur notre territoire et ainsi de consolider notre réseau. En plus, cela nous permettra d'être plus agiles dans l'entretien et l'amélioration des nombreux sentiers qui sillonnent ce secteur.

Dans les mois qui ont suivi, la Ville est également devenue propriétaire du **Centre de quilles St-Jovite** pour le convertir en centre communautaire et de loisirs. En plus d'offrir certaines activités comme la pétanque, celui-ci nous permettra de bonifier les services offerts à nos organismes avec un bâtiment et des espaces qui répondent réellement à leurs besoins.

Finalement, presque à la même période, c'était au tour de l'**ancien mont de ski Gray Rocks** d'être protégé par la Ville. Nous pourrions ainsi préserver et mettre en valeur cet espace naturel d'une grande richesse, tant pour la mémoire de Mont-Tremblant et du ski dans les Laurentides que pour l'environnement, notamment au bénéfice de la santé du lac Ouimet. Notre intention est de protéger ce territoire à perpétuité, comme nous l'avons fait avec le Domaine Saint-Bernard, tout en le rendant accessible à la population pour la pratique d'activités de plein air.

Cette acquisition est la première réalisée par le biais du droit de préemption, un nouvel instrument qui s'ajoute à notre coffre à outils pour acquérir des bâtiments et des terrains stratégiques – par exemple en matière de logement – ou les protéger au bénéfice de l'environnement et de la qualité des paysages.

Comme vous le voyez, le conseil est déterminé à prendre les décisions et les moyens nécessaires pour préserver la qualité et la beauté de notre territoire de même que pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble des Tremblantois-e-s.



LUC BRISEBOIS
Maire



EN ROUTE VERS UN NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE

DOMINIQUE
LAVERDURE
District n° 3



« La Ville de Mont-Tremblant entame un grand chantier cette année afin d'élaborer sa planification stratégique pour les cinq prochaines années. Une planification stratégique, c'est une occasion parfaite pour se rallier derrière une vision commune et mieux travailler ensemble pour faire de cette vision une réalité. Dans un effort collectif, nous avons sollicité la participation des résident-e-s pour que nous puissions réfléchir ensemble à la meilleure façon de bâtir un futur sain, équilibré et durable pour la population actuelle et les générations à venir.

Merci d'avoir partagé avec nous les aspirations que vous nourrissez pour notre belle région, en plus d'avoir identifié les enjeux qui vous préoccupent et les besoins qui restent à combler pour améliorer votre qualité de vie. Bien au-delà des services essentiels, Mont-Tremblant offre d'abord et avant tout un milieu de vie inspirant ; donnons-nous l'occasion de rêver encore plus grand pour les années à venir.

Merci de votre apport et de votre participation ! »



CONSULTATION PUBLIQUE

Retour sur les ateliers

Plus de 70 personnes ont participé aux deux ateliers consultatifs sur le futur plan stratégique de la Ville, tenus à la mi-septembre. Des rencontres ont également été organisées avec le personnel municipal, de même qu'avec les étudiant-e-s du Centre collégial de Mont-Tremblant.

Par le biais d'exercices interactifs, les participant-e-s ont pu exprimer leurs préoccupations, leurs idées et proposer des projets pour définir les orientations de la Ville à l'horizon 2024-2028.

Sondage de priorisation

Jusqu'au 15 octobre, la population est invitée à participer à un sondage en ligne afin de prioriser les différentes suggestions récoltées par l'entremise des différentes activités de consultation. Pour y accéder, rendez-vous à villedemont-tremblant.qc.ca/plan-strategique.

Forte de ces commentaires et priorités, la Ville poursuivra son analyse, en collaboration avec la firme Humance, afin d'élaborer son futur plan stratégique. Celui-ci devrait être adopté et présenté à la population au printemps 2024.



**Il y a d'autres
moyens de se
faire entendre**



Votre
gouvernement

Québec

PARLONS RESPECT

« Le gouvernement du Québec a lancé récemment une campagne de sensibilisation pour lutter contre l'intimidation et le harcèlement envers le personnel politique municipal. Malheureusement, l'intimidation génère parfois un état d'anxiété et de détresse, même si l'élu-e s'expose volontairement sur la place publique. Les personnes qui s'engagent dans la vie politique sont souvent perçues comme ayant des ambitions personnelles ou des visées mal intentionnées ou manquant de transparence. Être conseiller ou conseillère, c'est accepter avec courage d'aller au front pour protéger l'intérêt du grand public, donner son cœur et son temps pour assurer le bien-être de la population, et offrir sa voix pour porter un message collectif qui ne fera pas toujours l'unanimité. La critique est importante, les débats constructifs sont essentiels. Continuez à nous soumettre vos idées et à remettre en question nos positions. Toutefois, les échanges auront davantage un impact positif sur la vie de toute notre communauté s'ils sont réalisés dans un climat de paix, d'entraide et de respect. C'est grâce à des discussions stimulantes et enrichissantes que nous, conseillères et conseillers municipaux, et vous, Tremblantois-e-s, pourrons en faire davantage et mieux avancer ensemble ! Prenons simplement le temps de se comprendre ! »

DOMINIQUE LAVERDURE
Conseillère municipale - district n° 3

Le Centre de quilles deviendra **UN CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Depuis la mi-juillet, la Ville est propriétaire du Centre de quilles St-Jovite, qu'elle convertira en centre communautaire et de loisirs à compter de 2024. Ce projet a été présenté lors d'une séance publique en mars dernier, où il a reçu un accueil des plus positifs.

La superficie et la fonctionnalité des lieux, l'emplacement stratégique et la grande accessibilité du site (stationnement, transport en commun) se sont avérés déterminants dans le choix du bâtiment. Selon une étude de faisabilité et d'opportunités, l'ancien salon de quilles répond aux différents besoins exprimés, tant par les différents organismes que par la Ville, ce qui permettra de bonifier l'offre de services à la population.

Travaux de conversion prévus en 2024

Au cours de la prochaine année, la Ville finalisera le concept de réaménagement du bâtiment et mandatera des spécialistes pour élaborer les plans et devis en vue de commencer les travaux de conversion en 2024.



VOYAGE DE SKI À CHÂTEL

SKIEZ LES ALPES!

En mars 2024, la Ville de Mont-Tremblant en collaboration avec Châtel, sa ville jumelle en France, organise un voyage de ski dans les Alpes.

- Les inscriptions sont réservées en priorité aux résident-e-s de Mont-Tremblant.
- Tarif préférentiel qui inclut une **PASSE DE SKI GRATUITE** à la station de ski Les Portes du Soleil!



TOUS LES DÉTAILS À
villedemont-tremblant.qc.ca/chatel

POUR TOUTE QUESTION
819 425-8614
info@villedemont-tremblant.qc.ca



À la recherche d'un emploi
enrichissant et stimulant?

**Découvrez les nouvelles
offres d'emplois à la Ville!**

Consultez les descriptions de postes
et soumettez votre candidature à

villedemont-tremblant.qc.ca/emploi

À

la suite de la consultation tenue à l'automne 2022, les architectes Pierre Thibault (photo de droite) et Jérôme Lapierre ont poursuivi leur réflexion, notamment avec le Comité sur la mobilité durable, en se penchant plus particulièrement sur l'aspect de la circulation. Ils ont ainsi recommandé la mise en place d'un projet pilote ayant pour objectif de réduire la vitesse et d'améliorer la fluidité de la circulation dans le secteur du Village. Celui-ci permettra de mettre à l'essai certaines interventions qui, après analyse, pourraient mener à des aménagements permanents.

Ce projet pilote consiste uniquement en des aménagements visuels qui enverront le signal qu'on entre dans une zone de circulation apaisée où les rues sont partagées. Ces aménagements viseront un tronçon du chemin Plouffe, entre le parc linéaire et le chemin du Village, ainsi qu'un tronçon d'environ 100 mètres sur le chemin du Village, entre la rue du Couvent et la traverse piétonne située à proximité du parc du Curé-Deslauriers.

Marquage de la piste multifonctionnelle

Par ailleurs, un marquage coloré sera effectué sur la piste multifonctionnelle La Villageoise-de-Mont-Tremblant. Celui-ci permettra de mieux baliser et rendre plus visible le tronçon qui emprunte la chaussée du chemin du Village avant de le traverser vers le parc linéaire le P'tit Train du Nord. Le marquage servira également à mieux identifier le début de la piste pour celles et ceux qui sont moins familiers avec le secteur.

Mobilier de parc à l'essai

La Ville a également mandaté un artisan local pour créer des éléments de mobilier urbain qui seront installés d'ici l'été prochain. La population pourra ainsi tester ces échantillons de mobilier et transmettre ses commentaires afin de déterminer les éléments qui seront retenus, tels quels ou bonifiés, en vue de l'acquisition de l'ensemble du mobilier.

Les échantillons comprendront des bancs, une longue table de pique-nique, des plateformes polyvalentes ainsi que des chaises longues.

PLAN D'AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

MISE À JOUR

La démarche de cocréation de l'aménagement du Village se poursuit et de nouveaux éléments s'ajouteront bientôt : surveillez nos plateformes pour ne rien manquer ou visitez villedemont-tremblant.qc.ca/vision-village.



STATION MONT TREMBLANT FAIT DON D'UNE RÉSERVE NATURELLE À LA VILLE



Station Mont Tremblant a officialisé, le printemps dernier, le don d'une réserve naturelle à la Ville de Mont-Tremblant. Acquisée par la Ville pour la somme symbolique de 1 \$, cette réserve naturelle de 185 acres borde la rivière du Diable, entre la montée Ryan et le chemin Duplessis. Cette acquisition permet à la Ville de Mont-Tremblant d'agrandir la superficie d'aires protégées sur son territoire, de surcroît à proximité du Domaine Saint-Bernard.

Station Mont Tremblant tenait à ce que ce territoire exceptionnel, d'une grande valeur écologique et récréative, soit protégé par un statut de conservation pour les générations futures. Ce joyau sera entre bonnes mains puisque la Ville s'est engagée à n'y construire aucun bâtiment.

Cette acquisition répond notamment à la quatrième orientation du plan stratégique de la Ville qui vise à préserver et mettre en valeur le milieu naturel.

DES BÉNÉFICES POUR LE RÉSEAU SENTIERS MONT-TREMBLANT

L'acquisition de la réserve naturelle par la Ville permettra à l'équipe de gestion du réseau municipal Sentiers Mont-Tremblant d'intervenir plus rapidement et efficacement dans les nombreux sentiers qui sillonnent ce secteur. Réel patrimoine naturel et récréatif, ceux-ci comptent parmi les plus vieux du réseau de sentiers. Sous propriété municipale, leur protection et leur entretien seront bonifiés, ce qui contribuera à leur pérennité et bénéficiera aux nombreux adeptes de plein air qui les fréquentent !



SENTIERS
Mont-Tremblant

Pour en savoir plus sur le réseau Sentiers Mont-Tremblant (pistes, stationnements, conditions de sentiers, entraves, etc.), visitez villedemont-tremblant.qc.ca/sentiers.

LA VILLE DEVIENT PROPRIÉTAIRE DE L'ANCIEN MONT DE SKI GRAY ROCKS

Pprès de 700 000 mètres carrés situés sur l'ancien mont de ski Gray Rocks ont été acquis à la mi-juillet par la Ville qui, pour ce faire, s'est prévalu pour la première fois du droit de préemption dont elle dispose depuis peu.

Une évaluation des options d'aménagement de sentiers sera réalisée au cours des prochains mois. D'ici là, la Ville demande aux adeptes de plein air de ne pas s'aventurer sur le site, puisque celui-ci n'est pas ouvert au public à ce stade.

La protection du site sera également bénéfique pour à la santé du lac Ouimet, considérant qu'un développement du versant qui lui fait face aurait pu affecter le lac par la dénaturalisation du flanc de montagne et par l'apport de sédiments.

PATIENCE POUR LE SKI DE RANDONNÉE ALPINE !

Le ski de randonnée alpine ne pourra malheureusement être autorisé pour la prochaine saison hivernale (2023-2024) pour des raisons d'assurabilité. La Ville analysera les options envisageables au cours de la prochaine année, et demande d'ici là de respecter l'interdiction pour ne pas nuire à sa capacité d'y offrir d'autres activités hivernales à plus court terme. Rappelons que tous les sports motorisés y sont interdits, comme dans l'ensemble du réseau Sentiers Mont-Tremblant.

LE CLUB PLAGE ET TENNIS OUVERT AU PUBLIC DEPUIS CET ÉTÉ!

Le Club Plage et tennis, dont la Ville de Mont-Tremblant a conclu l'acquisition l'hiver dernier, est de nouveau ouvert au public depuis cet été, avec des rabais substantiels pour la population tremblantoise. Tant l'Académie de tennis André Lemaire que le Centre nautique Pierre Plouffe sont à nouveau de l'aventure, alors que Station Mont Tremblant continue d'opérer le site. L'acquisition du Club se traduit par un accès cinq fois moins cher que par le passé pour les résident-e-s!

L'accès à la plage est contrôlé afin de respecter sa capacité d'accueil, qui est maintenue telle quelle.



Balisez le code optique pour connaître l'ensemble des avantages offerts aux résident-e-s.



L'ENVOL DU PRINTEMPS, une œuvre d'art public **À VOIR ABSOLUMENT!**

Il est maintenant possible d'admirer l'œuvre de l'artiste Pavitra Wickramasinghe *L'Envol du printemps*, installée à l'Espace Richelieu (atrium du Centre sportif).

Faits de bois de drave, les paravents qui composent l'œuvre sont constellés d'un motif de graines d'érable qui, grâce au soleil, sont projetées sur les murs à la manière d'une tapisserie. L'œuvre incarne les valeurs de développement durable et de préservation de l'environnement chères à la Ville, notamment par son rappel du cycle naturel de reproduction des arbres ainsi que par l'utilisation de bois récupéré.

L'artiste originaire du Sri Lanka a effectué une résidence au Centre PHI à Montréal, où elle a présenté une exposition cet été. Suivra en 2024 une exposition solo à La biennale de Québec. L'une de ses œuvres d'art public est exposée à l'aréna Raymond-Bourque, à Montréal.

Cette œuvre a été acquise dans le cadre de la politique d'intégration des arts à l'architecture du ministère de la Culture et des Communications, dans la foulée de la construction du Centre sportif Mont-Tremblant.



PAVITRA WICKRAMASINGHE
ARTISTE



L'ATRIUM DU CENTRE SPORTIF DEVIENT L'ESPACE RICHELIEU

La Ville a inauguré en juin dernier l'Espace Richelieu, nommé ainsi en l'honneur du Club Richelieu, qui offre depuis de nombreuses années des activités culturelles, sociales et sportives aux jeunes de Mont-Tremblant.

Ancré dans un lieu dynamique à vocation sportive et éducative, l'Espace Richelieu désigne à présent l'atrium qui unit le Centre collégial de Mont-Tremblant et le tout nouveau Centre sportif Mont-Tremblant, inauguré en début d'année. Un mur sert à souligner l'apport de ceux et celles qui ont présidé le Club Richelieu de 1970 à aujourd'hui. La Ville a ainsi souhaité souligner la contribution du Club auprès des jeunes, et plus particulièrement son important appui à la concrétisation du projet de Centre collégial.

Retrouvez vos activités préférées dans le **GUIDE CULTURE + LOISIRS** en ligne !



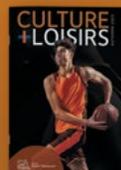
Une version imprimée peut vous être acheminée sur demande. Disponible également dans les bâtiments municipaux et certains commerces.

Plein air

**Spectacles
et concerts**

Expositions

**Ateliers
et cours**



À vous d'explorer !

Découvrez la programmation offerte cet automne, en bibliothèque, au Complexe aquatique, au Centre sportif, dans notre salle de spectacle et bien plus !

LES GRANDS GESTES SE FONT À PETITS PAS

« Dans la course contre les changements climatiques, il n'y a pas que les grands gestes qui sont importants ; les petits qu'on accomplit de façon individuelle le sont tout autant. C'est pourquoi, dans sa volonté d'être proactif au bénéfice de l'environnement, le conseil municipal a pris la décision de bannir plusieurs articles de plastique à usage unique sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant, dont les sacs offerts par les marchands. Nous espérons que cette mesure entraînera chez les citoyen-ne-s un changement d'habitude qui soulagera nos écosystèmes et nos centres de tri, en réduisant les déchets à la source. »



CATHERINE DROUIN
Conseillère municipale -
district n° 5

Saviez-vous qu'il est interdit d'utiliser des sacs de plastique compostable pour disposer des matières organiques dans le bac brun ? Il en est de même pour les contenants en plastique munis d'un logo compostable. La raison ? Leur durée de dégradation étant plus longue que celle du processus naturel de compostage, cela risque de laisser des fragments non dégradés dans le compost. Plusieurs solutions alternatives s'offrent à vous :



Déposer des aliments en vrac dans le bac brun



Couvrir le fond du bac de papier journal, ce qui permettra d'absorber les liquides



Utiliser des sacs en papier brun du marché (ex.: sac au sol)



Congeler les résidus alimentaires afin de réduire les odeurs

Il est important de bien faire le tri de vos matières résiduelles pour éviter qu'elles ne soient détournées vers le site d'enfouissement. En cas de doute, consultez villedemont-tremblant.qc.ca/matieres-residuelles.



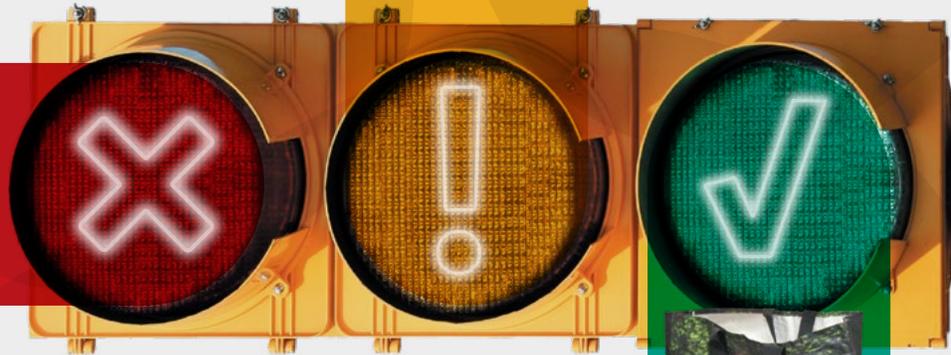
PAS DE PLASTIQUE DANS LE BAC BRUN

FINI, LES SACS EN PLASTIQUE!

INTERDITS

DEPUIS LE 28 JUIN 2023

- ✗ Sacs d'emplètes en plastique à usage unique, incluant les sacs oxobiodégradables, oxofragmentables, biodégradables et en plastique compostable
- ✗ Ustensiles en plastique à usage unique
- ✗ Bâtonnets à café en plastique
- ✗ Pailles en plastique à usage unique



AUTORISÉS MAIS PAS À PRIORISER

- ! Sacs réutilisables en coton (mais à éviter en raison du fort impact environnemental associé à leur production)
- ! Pailles, bâtonnets à café et ustensiles compostables



À FAVORISER

- Les sacs autorisés sont les sacs d'emplètes réutilisables. Il faut donc les prioriser lorsqu'ils répondent aux critères suivants :
 - ✓ Fabriqués à partir de plastique recyclé et recyclable
 - ✓ Fabriqués en monomatériau (poignée, couture et sac composés d'une seule matière), facilitant ainsi sa recyclabilité
 - ✓ Fabriqués localement, générant ainsi moins de gaz à effet de serre pour son transport
 - ✓ Utilisés plusieurs fois
- Les pailles, bâtonnets à café et ustensiles réutilisables



UN AIDE-MÉMOIRE
EST DISPONIBLE
SUR DEMANDE
À L'HÔTEL DE
VILLE OU SUR
LE SITE INTERNET.





FEUX D'ARTIFICE INTERDITS

Il est interdit d'utiliser des pétards et des feux d'artifice sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant, que ce soit de nature artisanale et à petite échelle, comme une fête entre amis, ou de niveau professionnel et d'envergure pour un événement. En plus de restreindre les nuisances sonores, ce choix écologique permet de réduire les impacts environnementaux sur les sols et les cours d'eau, ainsi que les effets néfastes sur la santé humaine et animale.

FEUX À CIEL OUVERT

La Ville de Mont-Tremblant rappelle également de respecter les consignes concernant les feux en plein air ou à ciel ouvert. En plus des mesures de sécurité à prendre, plusieurs restrictions s'appliquent, selon l'usage, l'emplacement et les conditions climatiques en vigueur.

**AVANT D'ALLUMER UN FEU, CONSULTEZ
LE SITE DE LA SOPFEU ET DE LA VILLE
DE MONT-TREMBLANT POUR CONNAÎTRE
LES INTERDICTIONS EN VIGUEUR.**



Renseignements :
villedemont-tremblant.qc.ca/feux-en-plein-air

PESTICIDES

Avant d'autoriser un épandage sur votre terrain, **INFORMEZ-VOUS!**

Saviez-vous que l'utilisation des pesticides est interdite sur l'ensemble du territoire de la Ville de Mont-Tremblant ?

À quelques exceptions près, les produits qui contiennent des ingrédients actifs visant à contrer les herbes indésirables, les insectes nuisibles ou les maladies causées par des champignons ne sont pas autorisés pour l'entretien de votre propriété. Leur utilisation comporte des risques, tant pour la santé que l'environnement.

Avant d'embaucher un entrepreneur pour effectuer de l'épandage de pesticides autorisés sur votre propriété, assurez-vous qu'il détient un permis d'entrepreneur délivré par la Ville à défaut de quoi des sanctions pourraient s'appliquer.

Pour en savoir plus sur les pesticides autorisés et l'utilisation des fertilisants :
villedemont-tremblant.qc.ca/pesticides

RÉDUISEZ VOTRE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE



Dans un souci de limiter les impacts environnementaux sur le territoire, la Ville encourage les résident-e-s à poser des actions visant la réduction des déchets à la source, le réemploi des matières et une meilleure gestion des ressources.

Pour ce faire, la Ville de Mont-Tremblant offre différents programmes et subventions pour encourager l'achat d'équipements et de matériels domestiques :

- Produits hygiéniques féminins réutilisables
- Composteur domestique

- Baril récupérateur d'eau de pluie
- Couches lavables
- Lames déchiqueteuses pour les tondeuses à gazon traditionnelles, manuelles, électriques ou les tracteurs à gazon



Renseignements et formulaires d'inscription :
villedemont-tremblant.qc.ca/programmes
environnement@villedemont-tremblant.qc.ca



DÉPLIANTS
DISPONIBLES
À L'HÔTEL DE
VILLE

AIDONS-NOUS À FAIRE MIEUX

Faire mieux, c'est adopter des pratiques écoresponsables et poser des gestes concrets pour protéger les ressources naturelles et avoir un impact positif sur l'environnement.

FAIRE MIEUX POUR L'ENVIRONNEMENT, C'EST AUSSI :

- **Mieux protéger nos lacs**, en évitant la propagation d'espèces exotiques envahissantes par le nettoyage consciencieux des embarcations avant de naviguer sur un plan d'eau.
- **Mieux utiliser l'eau potable**, en gérant judicieusement sa consommation d'eau potable au quotidien.
- **Mieux pratiquer l'agriculture urbaine**, en aménageant sur nos terrains des espaces réservés à la culture des légumes, fruits, fleurs, plantes aromatiques, et à la garde des poules pondeuses.
- **Mieux entretenir sa fosse septique**, en se conformant aux règles d'utilisation de l'installation sanitaire.
- **Mieux prévenir et contrôler l'érosion**, en protégeant les rives selon les méthodes autorisées.
- **Mieux préserver la bande de protection riveraine**, en respectant l'état naturel dans les limites de la zone ciblée.

Renseignements :

villedemont-tremblant.qc.ca/outils-sensibilisation
environnement@villedemont-tremblant.qc.ca

LA SEPAQ VOUS PROPOSE UNE SÉRIE DE CINQ CHRONIQUES SUR LE LOUP, ANIMAL EMBLÉMATIQUE DU PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT, MALHEUREUSEMENT SOUVENT MÉCONNU. VOICI LA QUATRIÈME DE LA SÉRIE. BONNE LECTURE!

SUR LES TRACES DE FOURCHU, ADRIENNE ET GALUZOT



L'UN DES 21 CANIDÉS (PORTANT UNE MUSELIÈRE) CAPTURÉS LORS D'UNE ÉTUDE IMPORTANTE SUR LES LOUPS DU PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT. PHOTO : JACQUES TREMBLAY

De 2015 à 2018, le parc national du Mont-Tremblant a mené une vaste étude afin de mieux connaître les grands canidés fréquentant son territoire. Plusieurs d'entre eux ont été suivis à l'aide de colliers émetteurs.

Un loup pris au piège

Par une chaude nuit d'août 2016, un loup adulte arpente les environs du lac de la Fourche, dans le secteur de la Diable. Alors qu'il s'investit dans la recherche de proies potentielles, l'animal sent un objet étrange se refermer sur l'une de ses pattes avant. Le voilà soudain fermement retenu par un piège à patte fixé à une chaîne. Ce n'est pas douloureux, mais il est impossible de s'en dégager ! Le lendemain matin, il recevra la visite d'étranges bêtes à deux pattes... des humains ! Cela dure tout au plus 20 minutes, et après quelques prises de données, un objet particulier est installé autour de son cou. Dès qu'il est libéré, notre loup détalé à toute vitesse. Il ne le sait pas, mais il vient d'être nommé « Fourchu » par l'équipe de recherche, en référence au lac près duquel il a été capturé. À ce moment de son existence, ce loup mâle pèse plus de 26 kg et arbore un pelage fauve. Le collier émetteur qu'il portera pendant un an servira à étudier le comportement des canidés sur le territoire du parc.

L'animal reprend rapidement ses activités habituelles. Sa meute et lui habitent la portion sud-ouest du parc national, sans doute la plus fréquentée par les visiteurs. Il sera aperçu à quelques reprises sur les routes des environs dans les années suivantes et semblera faire preuve d'une certaine tolérance envers ces structures humaines. Malheureusement, c'est probablement cette

familiarité qui causera sa perte, puisqu'il trouvera la mort lors d'une collision avec un véhicule en juin 2019, à l'extérieur du parc.

Un couple suivi pas à pas

Dans un tout autre secteur du parc, une louve de près de 20 kg revient au site de rendez-vous après une petite absence inattendue. Comme son partenaire Galuzot quelques jours plus tôt, Adrienne est maintenant équipée d'un collier émetteur. Une occasion exceptionnelle pour les chercheurs : suivre à la loupe les déplacements du couple reproducteur d'une meute !

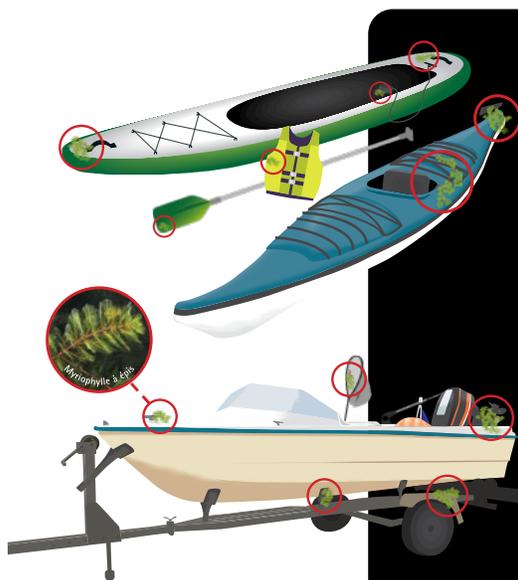
Les précieuses données transmises par ces colliers ont permis de déterminer qu'Adrienne et Galuzot avaient eu une portée de louveteaux au printemps suivant. Chez le loup, la femelle met bas dans une tanière, endroit particulièrement sensible au dérangement humain. Puisque celle-ci est maintenant localisée pour cette meute, les activités et les aménagements possibles à proximité y sont restreints, et ce, en accord avec le nouveau plan de protection des loups du parc. Nos données indiquent que les deux loups auraient également utilisé la tanière l'année suivante.

Grâce à son étiquette à l'oreille, nous savons que Galuzot a été piégé à l'extérieur du parc à l'automne 2018. Les accidents routiers, le braconnage, la chasse et le piégeage représentent les causes de mortalité les plus importantes chez les loups de notre région. Existe-t-il des solutions pour mieux protéger ces grands prédateurs ? Surveillez la chronique finale de la SEPAQ sur le sujet pour le savoir !

LES PLANTES ENVAHISSANTES NE PRENNENT PAS DE PAUSE L'AUTOMNE



Le lavage des embarcations avant la mise à l'eau est une obligation pour contrer la propagation d'espèces exotiques envahissantes, telles que le myriophylle à épis, et ce, même l'automne.



POUR LES EMBARCATIONS NON MOTORISÉES

(kayak, planche à pagaie) :

- Inspectez minutieusement le matériel
- Retirez et jetez les débris
- Lavez à une distance minimale de 30 m du plan d'eau

POUR LES EMBARCATIONS MOTORISÉES ET LES VOILIERS :

- Rendez-vous à un poste de lavage certifié pour obtenir un certificat valide pour 24 heures (un seul lac)
- Nettoyez la remorque avant et après la mise à l'eau



ÉCO CENTRE

60, chemin de Brébeuf | 819 425-8614
environnement@villedemont-tremblant.qc.ca

Informez-vous sur l'horaire et les matières acceptées et refusées en consultant villedemont-tremblant.qc.ca/ecocentre.

LES BONNES PRATIQUES

Adopter un comportement écoresponsable, c'est donner une seconde vie aux objets, aux matériaux de construction et de démolition, aux appareils électriques et électroniques, aux meubles et matelas, ainsi qu'aux produits nocifs ou dangereux (RDD) en les apportant à l'écocentre. Et c'est gratuit, sur preuve de résidence !

Avant de vous présenter à l'écocentre :

- Demandez-vous si les articles peuvent être réutilisés ou donnés à un organisme de réemploi
- Séparez les articles par type de matière
- Privilégiez la période du lundi au vendredi



SERVICES EN LIGNE

Vous envisagez de rénover, agrandir ou modifier votre propriété? Bonne nouvelle, il est maintenant possible de faire une demande de permis en ligne, une option numérique qui permet de franchir une nouvelle étape dans la quête de la réduction du papier!

Pour faire une demande, visitez villede-mont-tremblant.qc.ca/permis.

Vous pouvez y trouver des informations relatives à la réglementation, y déposer des documents et acquitter les frais exigés, si requis. Vous pouvez aussi suivre l'état d'avancement de votre dossier.

Vous souhaitez consulter et/ou payer votre compte de taxes en ligne? Créez-vous un compte en vous inscrivant sur le portail *Voilà!* à villede-mont-tremblant.qc.ca/taxes.



Pour faire un paiement en ligne, rendez-vous sur la plateforme ACCEO à villede-mont-tremblant.qc.ca/acceo.

Il est aussi possible de recevoir votre compte de taxes par courriel et de programmer des alertes pour rester informé-e des transactions complétées ou à venir.



Besoin d'aide?

urbanisme@villede-mont-tremblant.qc.ca
819 425-8614 (service 24/7)

VOUS AVEZ BESOIN D'UNE LICENCE POUR **VOTRE** **ANIMAL** DE COMPAGNIE?

Emili, c'est la nouvelle plateforme numérique destinée aux propriétaires de chiens et chats, qui leur permet d'enregistrer leur animal et de payer les frais de licence. *Emili* est aussi un outil fort utile pour signaler la disparition d'un animal.

La plateforme permet de transmettre une alerte courriel aux autres propriétaires abonné-e-s, résidant dans un rayon de cinq kilomètres. De plus, la personne responsable du contrôle animalier peut communiquer avec les propriétaires d'un animal retrouvé grâce au numéro de médaille correspondant sur la plateforme.



emili
Gestionnaire Animalier

Pour accéder à la plateforme *Emili* :
villede-mont-tremblant.qc.ca/emili
Soutien technique : support@emili.net



CONTRÔLE DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Afin d'assurer la sécurité et le bien-être des animaux et de leur entourage, la Ville de Mont-Tremblant a mandaté une entreprise pour prendre en charge le contrôle animalier sur le territoire, Contrôle animalier Caroline Millette (CACM). Son rôle n'est pas seulement de faire appliquer le règlement municipal sur les animaux. L'entreprise agit et intervient sur différents volets, dont la sensibilisation auprès de la population concernant les animaux domestiques et sauvages. CACM traite les appels concernant les chats et chiens errants, les animaux en fugue, ceux constituant une nuisance ou morts accidentellement. Elle fournit des soins vétérinaires aux animaux capturés, blessés ou malades et tient en bon ordre les installations du chenil, en fonction des exigences du MAPAQ.



Pour toute intervention en lien avec un animal, vous pouvez communiquer avec la Ville au **819 425-8614 (24 / 7)**



La Ville ne fait aucune vente itinérante d'articles. La vente de médailles et le paiement de licences se font uniquement par la plateforme *Emili* ou à l'accueil de l'hôtel de ville. Si vous êtes témoins de vente itinérante de licences, d'articles pour le parc à chiens ou autres, veuillez communiquer avec la Sûreté du Québec en téléphonant au **310-4141**.

UN PARC **POUR VOTRE CHIEN**



Votre chien doit se dégourdir les pattes? Emmenez-le au parc canin du Ruisseau-Clair situé rue Vaillancourt. Le site est composé de deux espaces clôturés pour accueillir séparément les gros et les petits chiens. Pour des moments agréables avec votre animal, voici **quelques conseils à suivre lors de votre visite** :

- S'il s'agit de votre première visite, informez les autres propriétaires. Prenez le temps de lire le règlement. Soyez calme.
- Si vous emmenez des chiens de tailles différentes (petit et gros), utilisez la zone réservée aux gros chiens.
- Restez attentif à votre animal en limitant l'utilisation d'un appareil électronique (cellulaire). Profitez-en pour échanger avec les autres propriétaires!
- Si votre animal devient agressif ou apeuré, sortez-le immédiatement de l'enclos.
- Si deux chiens se battent, restez à l'écart afin d'éviter de vous blesser. Pour arrêter la bagarre, criez, sifflez ou lancez de l'eau.
- Soyez à l'écoute de votre chien!

Renseignements : villedemont-tremblant.qc.ca/parc-canin



PRIVILÉGIEZ L'ACHAT LOCAL

Acheter local, c'est beaucoup plus que fréquenter les commerces de son quartier. C'est aussi tisser des liens avec des entrepreneuses et entrepreneurs passionné-e-s par leur domaine qui peuvent vous conseiller les produits les mieux adaptés à vos besoins.

Découvrez plus de 1000 entreprises du territoire en consultant le **Bottin des entreprises** à affaires.villedemont-tremblant.qc.ca/bottin-entreprises.

Renseignements :

dem@villedemont-tremblant.qc.ca

819 425-8614



Travailleurs et travailleuses autonomes, faites-vous connaître !
Inscrivez-vous en ligne dès maintenant !

MAGASINER LOCAL, C'EST DÉCOUVRIR DES PRODUITS ET SERVICES DE QUALITÉ, TOUT EN SOUTENANT LES GENS D'ICI !



Inventaire commercial
DISPONIBLE

À la recherche d'un bureau, local, immeuble ou terrain pour votre entreprise, ou d'une opportunité d'affaires ?

Un inventaire des entreprises à vendre et des espaces commerciaux à louer sur le marché est disponible sur une carte interactive accessible sur Internet. L'inventaire est mis à jour régulièrement : revenez-y souvent !

Vous souhaitez afficher une entreprise à vendre ou un espace commercial à louer ? Remplissez le formulaire en ligne !



Renseignements :

dem@villedemont-tremblant.qc.ca

819 425-8614



UN PÔLE D'ACCÉLÉRATION D'ENTREPRISES INNOVANTES

La Ville de Mont-Tremblant est fière d'accueillir sur son territoire le projet Mont X, le premier incubateur au Québec destiné aux entreprises émergentes spécialisées dans le sport, le plein air et le bien-être. Offrant un espace propice au développement de solutions innovantes, le projet Mont X vise à soutenir les entreprises du Québec et d'ailleurs qui souhaitent s'établir dans notre belle région.

Partie prenante de ce nouveau pôle d'innovation, la Ville souhaite se positionner au niveau international comme un site propice au prototypage et à la commercialisation d'idées qui mettent en valeur ses caractéristiques naturelles et son environnement entrepreneurial. Cette collaboration est une occasion d'attirer de nouveaux talents et de créer de nouveaux emplois compatibles avec le secteur touristique et la vision de ville intelligente.

Consultez le site affaires.villedemont-tremblant.qc.ca.

VIFEST

CET ÉTÉ, NOUS AVONS FÊTÉ ENCORE PLUS FORT!

Dans l'objectif de dynamiser les secteurs Centre-ville et Village et d'attirer une clientèle vers les entreprises du territoire, la Ville, à la suite d'une entente avec la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant, a versé 49 000 \$ pour le projet Vifest, notamment pour offrir l'animation durant les périodes estivale et automnale.

Des événements, une vingtaine de terrasses à ciel ouvert, une ambiance décontractée, de la gastronomie à profusion, cafés, boutiques et artisans : voilà ce que nous a offert le Vifest au cours des derniers mois.

AFFICHEZ VOTRE COMMERCE SELON LES RÈGLES

Vous souhaitez attirer l'attention de votre clientèle et augmenter la visibilité de votre commerce ? L'installation d'enseignes temporaires est autorisée sur le territoire de Mont-Tremblant. Toutefois, assurez-vous que l'affichage respecte les normes afin de préserver la cohérence et l'harmonie du paysage bâti !

- L'enseigne doit être installée sur la propriété du commerce, sans empiéter sur l'emprise de la rue.
- Une enseigne sandwich doit être faite en bois.
- Les voiles publicitaires (*beach flags*), les bannières déroulantes, les filigranes néon et les enseignes gonflables ne sont pas autorisés.



Pour différentes options d'affichage, consultez le dépliant *Afficher votre marque de commerce!* (villede mont-tremblant.qc.ca/depliants) ou communiquez avec le Service de l'urbanisme au 819 425-8614.

DES LOGEMENTS ABORDABLES

L'accès à des logements abordables pour l'ensemble des citoyennes et citoyens est un enjeu qui préoccupe nos élu-e-s municipaux. En collaboration avec ses partenaires, la Ville de Mont-Tremblant souhaite se donner les moyens de mettre en œuvre une offre résidentielle équilibrée, abordable et de qualité qui répond aux besoins en habitation de la population. Pour ce faire, elle vise à mobiliser divers programmes et mécanismes de soutien pour accélérer le développement et le maintien de logements pour tous et toutes. Restez à l'affût des actions à venir !



DE NOUVEAUX VISAGES À LA VILLE!

La Ville a procédé à la nomination de plusieurs directeurs et directrices au cours des derniers mois. Voici l'occasion de vous les présenter et de vous faire découvrir leurs grandes compétences et leur solide expérience.



Greffes et cour municipale

M^{me} Claudine Fréchette a été nommée directrice du Service du greffe et de la cour municipale. Elle cumule plus de 15 années d'expérience au Service du greffe de la Ville, dont 2 à titre de greffière. Son expertise, son leadership et sa rigueur font d'elle la personne toute désignée pour relever ce défi!



Technologies de l'information

Pour faire face aux enjeux croissants en matière de technologies de l'information (TI), la Ville a promu les TI comme service à part entière, et l'a doté d'un directeur : **M. Ramon Caraballo**. Arrivé à la Ville il y a trois ans, il voit ce titre officialiser les fonctions qu'il remplissait déjà en grande partie. M. Caraballo cumule près de 25 ans d'expérience dans le domaine des TI, au cours desquelles il a notamment collaboré avec Hydro-Québec et la SAQ. Ses vastes compétences et son grand professionnalisme lui permettront de continuer à offrir des infrastructures fiables et sécuritaires à la Ville.

Culture, loisirs et vie communautaire

Le Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire a accueilli une nouvelle directrice, **M^{me} Nicole Trudeau**. Celle-ci possède une riche expérience municipale dans le domaine comme directrice générale d'une municipalité. Connaissant bien nos infrastructures culturelles et sportives, elle saura assurer la croissance de son service. Pour l'appuyer dans ce défi et l'aider à faire face aux responsabilités croissantes du service, la Ville a créé un poste de directeur adjoint du service et y a nommé **M. Jason Kemp**, qui a été coordonnateur culture et loisirs à la Ville pendant cinq ans, puis directeur par intérim du service. Passionné par son travail, il est reconnu pour son dévouement hors pair.



Direction générale adjointe

À la direction générale adjointe par intérim, la Ville a nommé **M^{me} Amélie Provost** qui occupait depuis 2019 le poste de coordonnatrice à la direction générale et au cabinet du maire. Ayant œuvré à la CDE de la MRC des Laurentides pendant 11 ans ainsi qu'à Station Mont Tremblant, M^{me} Provost, en plus de se démarquer par son haut niveau de professionnalisme, possède une connaissance approfondie de la Ville, de nos partenaires et de la région. Ses nouvelles responsabilités s'inscrivent donc dans la continuité de son parcours.

Travaux publics

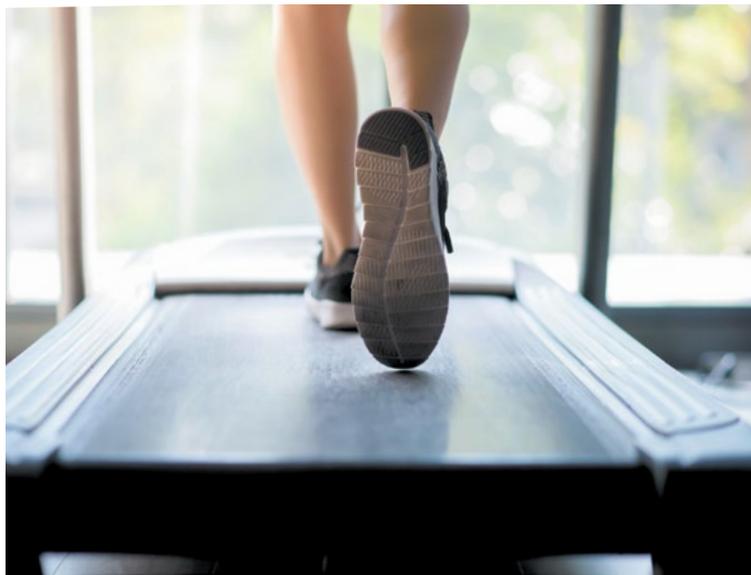
Fort d'un bagage de plus de 10 ans comme ingénieur au sein d'une firme de génie-conseil, **M. Nicolas Telmosse** (à droite) a été nommé directeur par intérim du Service des travaux publics, fonction qu'il cumule avec celle de directeur du génie, qu'il occupe depuis 2021. Il se démarque par son calme, son esprit rassembleur et son expertise. L'équipe et le Service des travaux publics ne pouvaient se retrouver entre meilleures mains!

Pour l'appuyer, **M. Jean-Benoît Crosnier** (à gauche) a été nommé au poste provisoire de directeur adjoint du service. À la Ville depuis 2006, il cumulera ses nouvelles fonctions avec son poste de chef de division – parcs, espaces verts et bâtiments. M. Crosnier possède une excellente connaissance de la Ville et de ses infrastructures immobilières, ayant travaillé sur plusieurs de nos grands projets. Dévoué et axé sur la collaboration, il est un atout de taille pour le service.



Environnement et développement durable

Deux codirectrices intérimaires ont été nommées au Service de l'environnement et du développement durable, soit **M^{mes} Viviane Belle-Isle** et **Édith Tessier-Roy**. Cette dernière, coordonnatrice à la Ville depuis quatre ans, cumule 12 ans d'expérience en environnement. Quant à M^{me} Belle-Isle, arrivée à la Ville en 2021, elle œuvre depuis cinq ans en environnement et développement durable. Ce duo poursuit avec brio et professionnalisme le travail colossal réalisé par ce service au cours des dernières années pour rendre la Ville plus verte et écoresponsable.



LE PERSONNEL SE MOBILISE POUR LES ENFANTS ATTEINTS DU CANCER

À l'initiative du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant - CSN, sept membres du personnel municipal ont conjointement couru 100 km dans le cadre de l'événement Marche-don, Cours-don visant à soutenir le Camp Vol d'été Leucan-CSN.

Les membres du personnel de la Ville étaient invité-e-s à se procurer des billets de tirage, dont la moitié des recettes a été remise à Leucan, alors que l'autre moitié a été remportée par M. Guy-Philippe Gauthier, trésorier du syndicat... qui, à son tour, a généreusement remis l'ensemble du montant au Défi têtes rasées, auquel il a offert sa tignasse le 18 mai dernier, également au bénéfice de Leucan.

Une somme de 1180 \$ a ainsi été versée à Leucan pour contribuer à offrir, cet été, une semaine de plaisir à des familles dont l'enfant a reçu un diagnostic de cancer ou a dû composer avec une rechute au cours des trois dernières années.

Félicitations aux coureurs et coureuses (Alexandra, Alexis, Serge, Marc-André, Mylène, Julien et Kuang), et merci aux membres du personnel de la Ville, et tout particulièrement à M. Gauthier, pour la grande générosité dont ils ont fait preuve.



Appel de candidatures

STAGE À CHÂTEL

Dans le cadre d'un programme d'échange étudiant intermunicipalités, la Ville de Mont-Tremblant offre un stage d'été rémunéré à un-e étudiant-e entre 18 et 29 ans, en collaboration avec sa ville jumelle, Châtel, en France. La personne choisie œuvrera au sein d'un organisme châtelain en tourisme ou en loisir. Son homologue travaillera à divers services municipaux tremblantois. Les deux stagiaires seront hébergé-e-s gratuitement par leur famille d'accueil (à Châtel et à Mont-Tremblant). Le remboursement du billet d'avion aller-retour est assuré par la Ville.

POUR ÊTRE ADMISSIBLES, LES CANDIDAT·E·S DOIVENT :

1. Être résident·e-s de Mont-Tremblant
2. Avoir entre 18 et 29 ans
3. Avoir le statut d'étudiant·e pour l'année scolaire 2023-2024
4. Posséder un passeport valide
5. Être disponibles de la fin juin à la fin août
6. Assumer certains frais reliés au programme (frais admissibles)



Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitæ accompagné d'une lettre de motivation via le formulaire disponible à villedemont-tremblant.qc.ca/chatel.

Renseignements :
info@villedemont-tremblant.qc.ca
819 425-8614 (24/7)

SYSTÈMES D'ALARME NOUVELLES RÈGLES

De nouvelles règles et mesures sont en vigueur relativement à l'installation et à la configuration des systèmes d'alarme.

- Aucun permis n'est nécessaire pour l'installation ou le maintien d'un système d'alarme.
- Le signal sonore extérieur ne doit pas excéder 10 minutes.
- Les infractions sont imputables au propriétaire du lieu protégé et non à l'occupant-e.
- Dès la deuxième fausse alarme déclenchée en moins de 12 mois, un avis d'infraction sera envoyé au propriétaire, sans préavis. Une amende peut être imposée dès la première infraction.
- Une compensation supplémentaire doit être versée par le ou la propriétaire à la suite d'un déplacement du SSIMT en raison d'une alarme non fondée.



Renseignements :
greffe@villede-mont-tremblant.qc.ca
819 425-8614



Centre d'entraide
la Samaritaine
de Mont-Tremblant

Rendez-vous
gratuitement
en minibus

Les mercredis | Passages toutes
après-midi | les 30 minutes

Consultez la liste des arrêts et l'horaire



NAVETTE
GRATUITE



Service offert en collaboration avec



Ville de
MONT-TREMBLANT

GRATUITÉ : UN SUCCÈS SUR TOUTE LA LIGNE!

Vous êtes nombreux et nombreuses à avoir profité de la gratuité du service de transport en commun de la Ville depuis son instauration en juin 2019!

Le taux d'achalandage du service de Bus Mont-Tremblant a doublé, malgré la pandémie, avec une augmentation de 87 % en 2022, soit 100 000 passages de plus qu'en 2018 (219 553 passages en 2022 contre 117 260 passages en 2018).

L'utilisation de ce service ne s'est pas estompée, puisqu'en août 2023, le nombre de passages avait déjà atteint celui de l'année précédente!

En plus d'une bonification des horaires et de la fréquence de passage, la gratuité du service facilite grandement la mobilité des travailleurs et travailleuses ainsi que des jeunes sur le territoire, en plus de favoriser les déplacements des visiteurs et visiteuses sur les sites touristiques.

À ces nombreux avantages pour la population s'ajoute la réduction de la congestion routière, des difficultés liées au stationnement, ainsi que des émissions de GES, une visée qui va de pair avec la nouvelle flotte d'autobus carboneutres alimentés au gaz naturel prévue cet automne.



INSCRIVEZ-VOUS AU SYSTÈME D'ALERTE!

Soyez informé-e-s rapidement de toute urgence ou d'une situation de force majeure directement sur votre téléphone, par courriel ou par messagerie texte!

En vous abonnant au service d'alertes et de notifications de masse, vous serez au courant dans le cas d'une coupure d'eau, d'un avis d'ébullition, d'une fermeture de routes, d'une inondation ou d'une catastrophe naturelle!

Inscription :
villede-mont-tremblant.qc.ca/alertes
819 425-8614 (service 24/7)





PARTAGEONS LA ROUTE DE MANIÈRE RESPONSABLE!

La Sûreté du Québec désire sensibiliser la population à la vulnérabilité de certains usager-ère-s, notamment les piéton-ne-s, les cyclistes ainsi que les motocyclistes, et encourager tous les usager-ère-s de la route à faire preuve de vigilance et de courtoisie.

Il est important de préciser que tous les usager-ère-s sont responsables de leur sécurité et de celle des autres. La sécurité sur le réseau routier est une responsabilité partagée. Les automobilistes et les usager-ère-s vulnérables doivent donc adopter des comportements responsables permettant ainsi de rendre les routes du Québec plus sécuritaires.



POUR LES AUTOMOBILISTES :

- Respecter les limites de vitesse
- Immobiliser le véhicule avant la ligne d'arrêt
- Céder le passage aux piéton-ne-s
- Bien vérifier l'angle mort avant d'effectuer une manœuvre
- Allumer ses phares pour être visible en tout temps

POUR LES PIÉTON-NE-S :

- Circuler sur les trottoirs en tout temps
- S'il n'y a pas de trottoir, marcher sur l'accotement ou sur le bord de la chaussée, dans le sens contraire de la circulation
- Utiliser les endroits prévus pour traverser une route
- Établir un contact visuel avec les automobilistes avant de traverser

POUR LES CYCLISTES :

- Respecter la signalisation et les priorités de passage
- Être prévisible, signaler ses intentions
- Respecter le Code de la sécurité routière et adopter des comportements préventifs
- Porter un casque
- Accorder la priorité de passage à tout véhicule circulant sur la voie dans laquelle le cycliste veut s'engager



Rappelons que les piéton-ne-s figurent parmi les usager-ère-s de la route les plus vulnérables. Ces conseils sont faciles à mettre en pratique et ces petits gestes simples peuvent sauver des vies !

Heures d'ouverture des services

Lundi au vendredi :
8 h 30 à 16 h 30

Pour toute urgence municipale,
composez le **819 425-8614**.
Pour toute autre urgence,
composez le **911**.

Restez bien informé-e-s !

Inscrivez-vous à notre infolettre hebdomadaire.



Organismes communautaires

Des dizaines d'organismes sont à l'œuvre sur le territoire de Mont-Tremblant et offrent différents types de services à la population.

- Aide à l'emploi
- Aide au logement
- Clubs sociaux
- Clubs sportifs
- Fondations
- Paroisse
- Services communautaires
- Services d'aide à la personne
- Soins de santé
- Spectacles, arts et patrimoine

Pour obtenir leurs coordonnées :
villedemont-tremblant.qc.ca/organismes-du-milieu

Ce guide est publié par
la Ville de Mont-Tremblant

Tirage : **4 000 copies**

Rédaction et coordination :
**Service des communications
et des relations citoyennes**

Conception et réalisation
graphique : **LACOM inc.**

Dépôt légal Bibliothèque
nationale du Québec

SÉANCES DES CONSEILS MUNICIPAL ET D'AGGLOMÉRATION

Les séances du conseil sont diffusées en direct et disponibles en rediffusion sur la page Facebook et la chaîne YouTube de la Ville de Mont-Tremblant.

Lors des séances, deux périodes de questions permettent aux personnes présentes de s'exprimer : la première porte uniquement sur les sujets à l'ordre du jour, tandis que la deuxième est ouverte.

L'ordre du jour est disponible le vendredi précédant les séances ordinaires à villedemont-tremblant.qc.ca/conseil.

Dates des prochaines séances ordinaires :

- **10 octobre**
- **3 novembre**
- **18 décembre**

Ouverture des portes : **18 h 45**

Début de la première séance : **19 h**

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX



**TYLER
COOK**
District n° 1



**BILLIE-JEANNE
GRATON**
District n° 2



**DOMINIQUE
LAVERDURE**
District n° 3



**JOËL
CHARBONNEAU**
District n° 4



**CATHERINE
DROUIN**
District n° 5



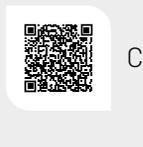
**SYLVIE
VAILLANCOURT**
District n° 6



**GUYLAINE
LYRAS**
District n° 7



**ROXANNE
LACASSE**
District n° 8



Consultez la carte des districts électoraux.



Se rendre
de l'entraînement
au restaurant

C'est **gratuit**
sur toute la ligne.



BUS Mont-
Tremblant

BusMontTremblant.ca